

2015

Mémoire des Scieries indépendantes



Caroline Lavoie Ing.f.

1. Préambule	3
2. Mise en contexte	3
3. Présentation sommaire des organisations	4
3.1. La Scierie Martel Ltée (181)	4
3.1.1. Historique	4
3.1.2. Emploi, production, approvisionnement et mise en marché	4
3.1.3. Projet	4
3.2. Les Scieries Lac-Saint-Jean Inc. (182)	4
3.2.1. Historique	4
3.2.2. Emploi, production, approvisionnement et mise en marché	4
3.2.3. Investissement	5
3.2.4. Projet	5
3.3. Groupe Lignarex (185)	5
3.3.1. Historique	5
3.3.2. Emploi, production, approvisionnement et mise en marché	5
3.3.3. Investissement	5
3.3.4. Projet	5
3.4. Scierie Girard Inc. (199)	6
3.4.1. Historique	6
3.4.2. Production	6
3.4.3. Investissement	6
3.4.4. Projet	6
4. Recommandations	8
4.1. Chemins et infrastructures	8
4.2. Accès à la fibre	9
4.3. Bureau de mise en marché des bois	11
4.4. Scieries-établissements	12
5. Sommaire des recommandations	13
6. Conclusion	14

1. Préambule

Monsieur Serge Simard, député de Dubuc et adjoint parlementaire au premier ministre pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean s’est vu confier un mandat de mobilisation et consultation du milieu.

Nous, les Scieries résineuses indépendantes du Saguenay/Lac-St-Jean, voyons une opportunité de faire valoir nos visions à court et moyen terme. Fortes de l’expérience des décennies d’opération de transformation, d’exploitation et d’aménagement de la forêt, nous espérons que nos desseins puissent inspirer les instances gouvernementales.

2. Mise en contexte

La communauté forestière a subi depuis les 10 dernières années nombre de défis à relever. La crise sans précédent vécue depuis le milieu des années 2000, a forcé notre industrie, à s’adapter, se moderniser, se rationaliser ainsi qu’à optimiser toutes les étapes de transformation, de la forêt jusqu’à la mise en marché. Les meilleurs en sont ressortis affaiblis mais plus concurrentiels.

Le nouveau régime forestier implanté en 2013 a apporté son lot d’incertitudes et de nouveaux coûts associés à la matière première. À peine sortie d’une crise, une augmentation des coûts de la fibre est venue solliciter la résilience des Scieries résineuses indépendantes du Saguenay/Lac-St-Jean.

Une augmentation de l’ordre de 30% est quantifiable depuis 2013 uniquement au niveau de la fibre (droits de coupe et rente forestière). À cela s’ajoute le retrait ou la diminution de certains programmes tels que le programme de crédits de chemin, le programme de crédit à l’investissement, etc.

Les marchés quant à eux n’ont pas suivi cette montée fulgurante. Une reprise des marchés de l’ordre de 25% est visible mais demeure toujours fragile. Finalement, la baisse importante du dollar canadien entraînera sans nul doute des quotas et une surtaxe d’exportation ce qui n’améliore pas la situation des scieries. Alors que la reprise des marchés nous aurait permis de prospérer, l’augmentation des autres frais est venue absorber et même surpasser ce possible excédent. Au bout du compte, il n’en reste pas plus que lorsque nous étions au cœur de la crise. La capacité à investir dans les installations existantes s’en trouve compromise.

Il est important de souligner que les scieries sont la plaque tournante de l’activité forestière régionale. Elles sont le point de départ de plusieurs autres activités économiques telles que les papetières (approvisionnement en copeaux), les travaux d’aménagement forestier (récolte, transport, scarifiage, reboisement, etc.), les sous-produits valorisés (sciure pour la granule par exemple) et les produits à valeur ajoutée (poutrelle, planche embouvetée, clôture, bois de sommier, etc.).

Au-delà de leur survie, leur santé financière doit demeurer afin de poursuivre leur perfectionnement et ainsi assurer leur pérennité.

Le sommet économique régional est l’occasion d’établir les besoins des Scieries résineuses indépendantes du Saguenay/Lac-St-Jean afin de renforcer les conditions de succès, de consolider et accroître nos secteurs structurants ainsi que développer de nouveaux piliers.

3. Présentation sommaire des organisations

3.1. La Scierie Martel Ltée (181)

3.1.1. Historique

La Scierie Martel Ltée a été fondée par M. Henri Martel en 1954 au cœur de la municipalité d'Alma. Messieurs Jean-Roch, Raynald, André et Claude Martel ont été la deuxième génération de gestionnaires de l'entreprise. Depuis, Karine et Pierre-Luc Martel se sont greffés aux activités et se font la troisième génération à s'impliquer au cœur du Groupe Martel.

3.1.2. Emploi, production, approvisionnement et mise en marché

Le Groupe Martel inclut la Scierie Martel Ltée, deux quincailleries BMR ainsi que les Toitures régionales. Employant près de 150 personnes (4 entités), l'entreprise produit près de 12 Mpmp annuellement. De cette production, environ 30% est consommée par les filières du Groupe Martel. Le reste de la production est mise en marché au Québec. Les bois proviennent du territoire de la ZI Saguenay plus précisément, de l'UAF 023-51 ainsi que du sud de la 023-52. Un approvisionnement variable se fait par l'acquisition de lot mis aux enchères par le BMMB et par l'achat de bois sur les forêts privées de la région.

3.1.3. Projet

L'acquisition des installations de la Scierie E.Tremblay & Fils en 2015 permettra une croissance importante de la production. M.Raynald Martel, propriétaire, espère transformer environ 100 000m³ de bois résineux dans ses nouvelles installations. D'autres investissements sont à venir afin d'optimiser les activités de ce nouvel établissement (optimiseur, classeur, etc.)

3.2. Les Scieries Lac-Saint-Jean Inc. (182)

3.2.1. Historique

Les Scieries Lac-Saint-Jean Inc. ont été fondées conjointement par M. Jean-Guy Simard et son épouse Mme Solange Laroche en 1980 au cœur de la municipalité de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix. Ces fondateurs gèrent simultanément les opérations forestières avec leur deuxième entité Jean-Guy Simard & Fils Inc. En 1987, un incendie détruit les installations. La nouvelle scierie est érigée à son emplacement actuel sur la route Saint-André, toujours à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix. M. Claude Simard et Mme Manon Simard sont désormais la deuxième génération de gestionnaires de l'entreprise.

3.2.2. Emploi, production, approvisionnement et mise en marché

Employant près de 115 personnes (forêt et scierie), l'entreprise produit près de 42 Mpmp annuellement. Les marchés visés sont le Canada, les États-Unis ainsi que le Moyen-Orient. Les bois proviennent du territoire de la ZI Saguenay plus précisément, de l'UAF 023-51 ainsi que du sud de l'UAF 023-52. Un

approvisionnement variable se fait par l'acquisition de lot mis aux enchères par le BMMB et par l'achat de bois sur les forêts privées de la région.

3.2.3. Investissement

Au cours des 10 dernières années, des investissements de plus de 6M\$ ont été déboursés pour maintenir et augmenter les performances des Scieries Lac-Saint-Jean Inc. soit plus de 37\$/m³.

3.2.4. Projet

Plusieurs projets nécessitant des investissements majeurs sont toujours en développements pour Les Scieries Lac-Saint-Jean Inc. Des installations de rabotage, de séchage ainsi que l'implantation d'une deuxième faction sont quelques-unes des visées de l'entreprise.

3.3. Groupe Lignarex (185)

3.3.1. Historique

Établie en 1855 par M. Damase Gauthier, la Scierie Gauthier est la plus ancienne de la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean. Ce sont 5 générations qui se sont succédées et 157 ans d'histoire qui se sont éteintes avec la fermeture de Scierie Gauthier en 2011, victime de la conjoncture économique. Une année plus tard, un second souffle est donné à l'établissement, qui porte désormais le nom de Groupe Lignarex Inc. Ce dernier est le fruit d'un partenariat entre la Coopérative forestière de Ferland-et-Boilleau, Sylviculture Tramfor et Carreau Bois Inc.

3.3.2. Emploi, production, approvisionnement et mise en marché

Employant près de 100 personnes (usine et forêt), soit 40 travailleurs directement à l'usine et 60 en forêt via la Coopérative Forestière Ferland & Boilleau pour les opérations de récolte et de transport de billes. L'entreprise produit près de 40 Mpmp. La vente de bois de sciage est effectuée par Carreau Bois inc. sur les marchés Canadien et Américain. Le bois provient de la ZI Saguenay, plus précisément de la 023-52, de lots du BMMB ainsi que de la forêt privée ou des lots intra-municipaux.

3.3.3. Investissement

Depuis l'acquisition de l'usine par le Groupe Lignarex Inc. à l'automne 2012, plus de 1.5 millions de dollars ont été investis pour améliorer le rendement matière (m³/Mpmp) et la productivité de l'usine.

3.3.4. Projet

Quelques projets sont sur la table à dessin, entre autres; améliorer l'optimisation et l'éboutage des bois avant le classement.

3.4. Scierie Girard Inc. (199)

3.4.1. Historique

La Scierie Girard a été fondée par M. Arthur Girard en 1955 au cœur de la municipalité de Bégin. La deuxième génération de propriétaires, M. Robert Girard et Mme Candide Brisson, transfèrent les opérations dans de nouvelles installations à l'emplacement actuel de la scierie à Shipshaw en 1985. À présent, Benoît, Jean-Pierre, André et Lisa-Anne Girard, sont la troisième génération de propriétaires de l'entreprise.

3.4.2. Production

Employant près de 140 personnes (forêt et scierie), l'entreprise produit près de 50 Mmpm annuellement. Les marchés visés sont le Québec et l'Ontario. Les produits sont mis en vente à partir d'un bureau de vente « Les Bois du Fjord » employant 6 personnes. La fibre provient du territoire de la ZI Saguenay plus précisément, de l'UAF 023-52. Un approvisionnement variable se fait par l'acquisition de lot mis aux enchères par le BMMB et par l'achat de bois sur les forêts privées de la région.

3.4.3. Investissement

Au cours des 10 dernières années, des investissements de plus de 10M\$ ont été déboursés pour maintenir et augmenter les performances de Scierie Girard Inc. soit plus de 57\$/m³.

3.4.4. Projet

Le remplacement de la ligne de sciage actuelle par une ligne dernier cri est le principal projet à venir pour la Scierie Girard Inc.

En résumé, les Scieries résineuses indépendantes du Saguenay/Lac-Saint-Jean ce sont :

- ∞ Des approvisionnements de plus de 500 000m³
- ∞ Plus de 18M\$ d'investissements au cours des 10 dernières années soit plus de 35\$/m³
- ∞ Au-delà de 350 emplois directs et donc près de 3 fois ce nombre en emplois indirects
- ∞ Des entreprises engagées vers l'aménagement forestier durable (certification SFI)
- ∞ Un point de départ pour :
 - les papetières
 - les travaux forestiers (commerciaux et non-commerciaux)
 - les sous-produits valorisés
 - les produits à valeurs ajoutée

Au cours des prochaines années ça pourrait devenir :

- ∞ Des approvisionnements de plus de 800 000m³
- ∞ Plus de 10M\$ d'investissements au cours des 5 prochaines années soit plus de 17\$/m³
- ∞ Au-delà de 400 emplois directs et donc près de 3 fois ce nombre en emplois indirects

Ce qu'elles apportent à la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean c'est :

- ∞ Une structure industrielle diversifiée
- ∞ Des usines à caractère familial
- ∞ Des propriétés régionales
- ∞ Une appartenance au territoire
- ∞ Des implications personnalisées au sein des communautés
- ∞ Un engagement dans la certification d'un territoire à l'aménagement forestier durable (ZI Saguenay certifiée SFI)
- ∞ Et bien plus encore.....

4. Recommandations

4.1. Chemins et infrastructures

- ∞ Nous croyons que le retour d'un **Programme de crédits pour les chemins et les infrastructures** apporterait à l'industrie et au milieu, un soutien majeur pour l'implantation et le maintien d'un réseau de chemins et d'infrastructures accessible et sécuritaire. Ce dernier, basé sur un budget quinquennal, permettrait une saine gestion des montants alloués dans le temps et sur le territoire. Un tel protocole faciliterait la planification des chemins et des infrastructures sur une période de 5 ans.
- ∞ La **Mise en place d'un programme de gestion locale des chemins multi-usages** déterminant la responsabilité et la répartition des coûts de développement, d'implantation et d'entretien du réseau de chemins et d'infrastructures du territoire est essentielle à l'harmonisation de tous les intervenants. Chacun doit prendre les responsabilités qui lui reviennent et le principe « utilisateur-payeur » doit être implanté. Tous les intervenants doivent être impliqués (Hydro-Québec, compagnie minière, SEPAQ, BMMB, ZECs, MRCs, etc.). Les scieries à elles seules, ne peuvent plus continuer à être l'unique pourvoyeur des chemins et des infrastructures en milieu forestier. Des balises claires doivent être établies afin que chacun connaisse leur engagement et puisse ainsi planifier à court et moyen terme les interventions nécessaires sur le territoire.
- ∞ L'entretien des chemins forestiers étant actuellement sous l'entière responsabilité des industriels forestiers, nous considérons avoir droit à un **Retour des taxes appliquées sur les carburants fossiles**. Au même titre que les équipements forestiers, les taxes appliquées sur le carburant des véhicules motorisés (camions-remorques, camionnettes, citernes, des camions à benne, etc.) circulant sur les routes forestières devraient être retournées aux industriels forestiers afin de permettre l'entretien et la réfection du réseau de chemins et d'infrastructures et ce, dans le but de maintenir un accès de qualité et sécuritaire pour tous les usagers.

4.2. Accès à la fibre

- ∞ L'implantation de la rente forestière a créé préjudice aux Scieries résineuses indépendantes du Saguenay/Lac-St-Jean. Cette dernière est appliquée une fois l'an sans connaître ce que seront les marchés dans l'année à venir. Nous recommandons que la **Rente forestière soit déduite des droits de coupe acquittés en cours d'exercice** par les scieries.
- ∞ La période de facturation de la rente forestière ne pourrait pas être à un plus mauvais moment. En mars, l'inventaire des scieries est à son paroxysme afin de pallier à l'arrêt printanier des opérations. Les montants à supporter sont alors très élevés et les liquidités sont difficilement accessibles. Le **Report de la période de facturation de la rente forestière** serait donc un appui considérable aux scieries.
- ∞ Dans un objectif d'équité, les Scieries considèrent que la **Rente forestière devrait être appliquée à tous les volumes alloués sur le territoire**, peu importe le type de contrat (garantie d'approvisionnement, permis de récolte à des fins d'approvisionnement d'une usine, contrat de vente de gré à gré, etc.).
- ∞ Au printemps 2014, la résiliation de la garantie d'approvisionnement de l'usine de St-Fulgence a libéré des volumes de bois résineux. Actuellement, de ces volumes, au-delà de 100 000m³, alloués en PRAU, sont transformés à l'extérieur de la région, soit l'équivalent de **375 emplois par année**.

Les Scieries résineuses indépendantes du Saguenay/Lac-St-Jean souhaitent que ces volumes soient mis en réserves afin de subvenir à :

- Leur besoin futur d'approvisionnement généré par des projets de développements, d'optimisation et d'augmentation de production. Le développement économique régional est grandement influencé par de tels projets. Afin d'assurer leur réalisation, des **volumes de bois doivent demeurer accessibles pour les scieries** et non pas être exportés en dehors de notre région.
- Aux baisses de possibilité forestières qui sont toujours d'actualité. L'implantation du plan caribou, des aires protégées, etc. sont des éléments à considérer. Afin de pallier à ces baisses potentielles, sans mettre en péril les scieries résineuses indépendantes du Saguenay/Lac-St-Jean, des **volumes de bois doivent demeurer accessibles pour celles-ci** et non pas être exportés en dehors de notre région.

- Nous tenons à demeurer maîtres de nos opérations forestières. Le contrôle des travaux en forêt a une forte implication sur les activités des scieries. Un rôle d'acheteur de bois n'est dans l'intérêt des scieries. Des volumes de bois doivent **demeurer accessibles pour celles-ci** et non pas être alloué à des entrepreneurs pour ensuite être mis en vente. (PRAU)

Ces volumes devraient donc être **mis en réserve en vue d'être alloués en garantie d'approvisionnement aux Scieries indépendantes du Saguenay/Lac-St-Jean.**

- ∞ L'implantation du nouveau Règlement d'aménagement durable des forêts le 1^{er} avril 2016 apportera, à son tour, son lot de nouveaux défis accompagnés des coûts additionnels s'y rattachant. Les ***Scieries indépendantes du Saguenay/Lac-St-Jean*** souhaite la mise en place d'un **Programme transitoire pour l'implantation du RADF** et ce, sur une période de 3 ans. À l'intérieur de ce délai, les opérateurs et les équipes techniques auront acquis une expérience et les coûts d'implantation devraient s'en trouver diminuer. Un soutien financier en regard des principaux changements du RADF (installation de ponceaux, construction de chemin, etc.) pourraient être instauré en décroissance pendant les trois années du programme. Un tel programme pourrait faciliter la transition vers le nouveau règlement sans trop de heurts.

4.3. Bureau de mise en marché des bois

- ∞ Les Scieries résineuses indépendantes du Saguenay/Lac-St-Jean considèrent que la mise en marché de lots de bois aux enchères ne peut actuellement pas être considérée comme un libre-marché. L'application d'un prix plancher vient à l'encontre du libre-marché. L'établissement des lots ne tient pas compte des infrastructures existantes et des amortissements qui en découlent. Le retrait des lots non-vendus lors des bilans de vente vient biaiser de façon importante le prix de ventes moyen et de ce fait, apportent une propension à la hausse. La considération des prix de ventes du BMMB dans l'établissement des droits de coupe payés par les industriels est donc surestimée. Nous recommandons **l'abolition du prix plancher** lors de la mise aux enchères des lots de bois. Si la vente d'un lot n'est pas conclue, **le prix de vente du plus haut soumissionnaire devrait être considéré** afin de ne pas exclure ces lots du bilan.
- ∞ **Les infrastructures existantes doivent être considérées et apparaître dans l'élaboration des devis de vente.** Les industriels ayant implanté et maintenu ces infrastructures doivent recevoir des compensations.
- ∞ En octobre prochain, lors du renouvellement de l'entente sur le bois d'œuvre avec les américains, nous devrions être en mesure d'être exclus des quotas et de la taxe en raison du changement de régime forestier et la mise en place du système de vente aux enchères sinon le BMMB aura failli à sa mission. Une **remise en question serait alors nécessaire sur la pertinence d'un tel organisme.**

4.4. Scieries-établissements

- ∞ Dans le passé, le programme de crédit à l'investissement était de l'ordre de 35%. Depuis que ce programme s'est étendu aux bâtiments, il a fléchi à 20%. Un tel programme est un incitatif important pour les Scieries résineuses indépendantes du Saguenay/Lac-St-Jean. Les montants économisés sont, le plus souvent, réinvestis dans les installations. De plus, les montants investis dans les scieries entraînent la consommation de volumes supplémentaires, des rendements améliorés et la création de nouveaux emplois. Une activité économique est générée et le retour du crédit est rapidement comblé auprès des instances gouvernementales. Nous recommandons le retour du **Programme du crédit à l'investissement (35%)**.
- ∞ Les programmes tels que « RENFORT » permet d'obtenir des prêts directs à des taux d'intérêt attractifs (3 à 5%) pour les projets d'investissement. Ce type de **programme devrait être étendu aux équipementiers forestiers** afin qu'ils puissent renouveler leur parc de machinerie et ainsi maintenir leur performance et s'adapter aux nouvelles exigences environnementales.
- ∞ Les Scieries résineuses indépendantes du Saguenay/Lac-St-Jean sont génératrices d'activité économique régionale. Elles contribuent à remplir les coffres de l'état par le paiement de leur droit de coupe, par la création d'emploi, par la consommation, etc. Nous considérons que nous devrions **profiter, au même titre que les grandes entreprises, du Tarif d'électricité « grande puissance » de la société d'État Hydro-Québec (tarif L)**.

5. Sommaire des recommandations

Chemins et infrastructures

1. Programme de crédits de chemins et infrastructures
2. Plan de gestion locale des chemins multiusages
3. Retour des taxes appliquées sur les carburants fossiles

Accès à la fibre

1. Déduction de la rente forestière sur les droits de coupe acquittés
2. Report de la période de facturation de la rente forestière
3. Application de la rente forestière à tous les volumes de bois alloués
4. Réserve des bois non-alloués pour le développement des scieries indépendantes résineuses régionales
5. Programme transitoire pour l'implantation du RADF

Bureau de mise en marché des bois

1. Retirer les prix planchers dans les devis
2. Prise en compte des infrastructures existantes dans les devis
3. Considération du plus haut soumissionnaire pour les lots non-vendus dans les bilans des ventes du BMMB
4. Remise en question : Pertinence de l'organisme selon les résultats de l'entente sur le bois d'œuvre américaine

Scieries-établissement

1. Programme de crédits à l'investissement (35%)
2. Programme « RENFORT » aux scieries et aux propriétaires d'équipements forestiers
3. Accès au Tarif de grande puissance (Tarif L) d'Hydro-Québec

6. Conclusion

En conclusion, les Scieries résineuses indépendantes du Saguenay/Lac-St-Jean, apporte à la région une structure industrielle diversifiée, des usines à caractère familial, une implication au cœur des communautés, un engagement envers l'aménagement forestier durable ainsi qu'une appartenance historique au territoire.

Les Scieries résineuses indépendantes du Saguenay/Lac-St-Jean c'est au-delà de 350 emplois directs, donc plus de 1000 emplois indirects. C'est plus de 18 millions de dollars d'investissements injectés uniquement dans les 10 dernières années.

Les propositions et pistes de solution citées dans ce mémoire pourrait contribuer à l'essor de ces entreprises qui ont su se démarquer à travers les années. Par contre, la perpétuelle augmentation des coûts d'approvisionnement en matière première vient, quant à elle, mettre en péril les investissements futurs des scieries indépendantes résineuses. De ce fait, leur compétitivité à moyen-long terme s'en trouve compromise.

Ce mémoire se veut un appel à la considération et au soutien de ces petites-moyennes entreprises régionales. Leur présence apporte une activité économique importante à la région, il est donc impératif que les instances gouvernementales apportent leur soutien à de telles entreprises qui œuvrent dans le milieu depuis des décennies.

Une assistance adéquate des différents paliers de gouvernement pourrait avoir comme répercussion chez les scieries indépendantes, des investissements considérables dans les prochaines années, la création d'emplois supplémentaires, l'augmentation des garanties d'approvisionnement (qui se traduit par le paiement de droits de coupe supplémentaires au MFFP) ainsi que le maintien de la vitalité des communautés forestières.

Nous espérons, Monsieur Simard, député de Dubuc et adjoint parlementaire au premier ministre pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, que ces pistes de solutions sauront inspirer les instances gouvernementales et permettront aux scieries résineuses indépendantes du Saguenay/Lac-St-Jean de renforcer leurs conditions de succès, de consolider et accroître nos secteurs structurants ainsi que développer de nouveaux piliers.

Équipe de travail

Martin Lessard, La Scierie Martel Ltée (181)

Manon Simard, Les Scieries Lac-Saint-Jean Inc. (182)

Gaétan Vallée, Groupe Lignarex (185)

Jean-Pierre Girard, Scierie Girard (199)



Caroline Lavoie ing.f.

Rédactrice du mémoire